

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13/02/2021

COVID-19 : RENFORCEMENT DES MESURES DANS LE DUNKERQUOIS

L'évolution épidémique de la Covid-19 sur le territoire du dunkerquois s'est dégradée brutalement ces derniers jours. Aujourd'hui, le taux d'incidence s'établit à 515 cas pour 100 000 habitants contre 384 il y a une semaine, tandis que la présence du variant anglais s'est accélérée sur le territoire.

Pour rappel, le taux d'incidence est de 213/100 000 habitants dans le département du Nord.

Face à ce constat, Michel Lalande, préfet du Nord, Valérie Cabuil, rectrice de l'académie de Lille et le professeur Benoît Vallet directeur général de l'Agence régionale de santé, ont décidé de renforcer les mesures sanitaires sur les territoires de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) par la mise en place des mesures suivantes :

- **l'obligation du port du masque** dans l'espace public sur l'ensemble des communes des territoires des deux EPCI à compter du 14 février. Dans ce cadre, les contrôles effectués par les forces de l'ordre seront renforcés ;
- **dans les écoles maternelles et élémentaires, l'arrivée et la sortie des classes s'effectueront dès lundi 15 février en horaires décalés** afin d'éviter les attroupements aux abords des écoles. **Les collèges et lycées fonctionneront en mode mixte (présentiel/distanciel)** pour réduire le nombre d'élèves présents dans les établissements. Chaque école et établissement informera les familles de l'organisation retenue ;

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex

- **le renforcement de la vaccination** sur le territoire du dunkerquois par la mobilisation de doses de vaccin supplémentaires ;
- **le renforcement de l'offre de tests**. Une campagne exceptionnelle de dépistage est en cours d'organisation par l'Agence Régionale de Santé et ses partenaires dans plusieurs communes du secteur. Elle sera proposée à la population dans le courant de la semaine prochaine, en complément de l'offre de dépistage habituelle des laboratoires publics et privés. **L'ARS déploiera par ailleurs sur ce territoire le nouveau dispositif des médiateurs de « lutte anti-covid »**, qui permet en un même lieu et au même moment de réaliser des tests, effectuer le contact tracing et délivrer des messages de prévention et de lutte contre la Covid ;
- **le renforcement des contrôles du respect des mesures de l'état d'urgence sanitaire ainsi que des contrôles** réalisés aux frontières avec la Belgique et le Royaume-Uni afin de s'assurer que les personnes souhaitant entrer sur le territoire national détiennent un test PCR négatif de moins de 72h ;
- enfin, **il est recommandé, dans la mesure du possible, de limiter les déplacements vers et à l'extérieur de la CUD et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre** et de restreindre autant que possible ses contacts rapprochés à la sphère familiale.

En lien avec les services de l'Éducation nationale et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), des **opérations de dépistage** seront réalisées au sein des établissements scolaires, des universités et des entreprises du territoire.

Dans le contexte sanitaire actuel, Michel Lalande, préfet du Nord, appelle de nouveau à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

